

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

UR | UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION

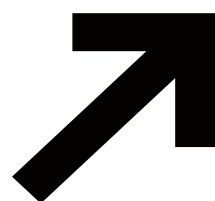


UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

OFFRE DE FORMATION 2020-2024



*Vu la délibération de la commission
de la formation et de la vie universitaire
du 01/09/2020*

*Vu la délibération de la commission
de la formation et de la vie universitaire
du 04/12/2020*

*Vu la délibération de la commission
de la formation et de la vie universitaire
du 06/07/2021*

*Vu la délibération de la commission
de la formation et de la vie universitaire
du 05/04/2022
relative au Règlement Général des études,*

*Vu la délibération de la commission
de la formation et de la vie universitaire
du 07/06/2022*

*Vu la délibération de la commission
de la formation et de la vie universitaire
du 01/03/2023*

UEO

• sommaire

✱ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

PRÉAMBULE
p.05

**1. DISPOSITIONS
GÉNÉRALES**
p.06

- > LES CONDITIONS
D'INSCRIPTION
- > L'INSCRIPTION À L'UEO
- > OBJECTIF
DE LA FORMATION

**2. ORGANISATION
DES ENSEIGNEMENTS**
p.09

- > ORGANISATION GÉNÉRALE
ET COMPOSITION
DES ENSEIGNEMENTS
- > ASSIDUITÉ
AUX ENSEIGNEMENTS
(ASSIDUITÉS, MODALITÉS
ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE)

**3. RÈGLES D'ACQUISITION
DES ENSEIGNEMENTS**
p.10

- > VALIDATION
- > COMPENSATION
- > CAPITALISATION
CONSERVATION
- > LE REDOUBLEMENT

**4. MODALITÉS
DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
p.11

UEO

UR | UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION

 UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

CHAMPS :

Cultures, Territoires et Sociétés Plurielles dans l'Océan Indien (CTSP01)

Sciences, Technologies et Santé en Environnement Tropical (STSET)

DIPLÔME :

Licences générales de la nouvelle offre de formation (NOF) de l'Université de La Réunion
au titre de l'année universitaire 2023-2024

NIVEAU(X) :

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

RÉGIME :

Formation initiale

Formation continue

MODALITÉS :

cf. le catalogue des UEO
pour les spécificités

Présentiel

Distanciel

Hybride

Alternance

CONTACT DES RÉFÉRENTS À L'ÉCHELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

CAMPUS NORD : ueo-nord@univ-reunion.fr

CAMPUS SUD : ueo-sud@univ-reunion.fr

GESTION PÉDAGOGIQUE

cf. la structure porteuse de l'UEO

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICITÉS,
retrouvez le catalogue en ligne des UEO sur www.univ-reunion.fr



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

PRÉAMBULE

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant les dispositions particulières des unités d'enseignement d'ouverture (UEO), liées notamment aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation de ces enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - Les conditions d'inscription

L'étudiant procède à son inscription dans une des UEO dans lesquelles des places restent offertes, sur le portail de gestion des UEO à l'adresse ueo.univ-reunion.fr

Chaque semestre, l'étudiant devra créer un compte sur la plateforme dédiée puis compléter ses informations personnelles pour choisir son UEO.

L'étudiant devra être couvert par une responsabilité civile qui pourra être demandée à tout moment par les intervenants ou l'administration. Des pièces complémentaires pourront être demandées par les structures porteuses d'UEO

Le calendrier des inscriptions aux UEO fait l'objet d'une communication sur le site de l'université : www.univ-reunion.fr

Une campagne unique d'inscription sera proposée à chaque semestre.

Les UEO sont des enseignements obligatoires qui font partie intégrante de toutes les maquettes des licences engagées dans la nouvelle offre de formation (NOF), dès la rentrée 2020-2021. Certaines UEO peuvent être soumises à des critères d'admission, pour les étudiants qui ne sont pas retenus dans une des UEO choisies, une solution d'inscription leur sera trouvée. L'inscription en UEO est conditionnée par les capacités d'accueil.

Par ailleurs, l'ouverture d'une UEO est aussi conditionnée par un nombre minimum d'inscrits à cette dernière, avec un seuil d'ouverture fixé à 10 étudiants inscrits volontairement. En cas de fermeture d'une UEO, de nouvelles propositions d'inscription seront présentées aux étudiants positionnés sur cet enseignement.

À partir du moment où l'étudiant a validé une UEO, il ne peut plus présenter sa candidature une seconde fois à la même UEO. Un étudiant qui a déjà suivi une UEO mais ne l'a pas validée n'est pas prioritaire pour s'y inscrire à nouveau.

Un étudiant ne doit s'inscrire qu'à une UEO par semestre. Sont également concernés les étudiants inscrits sur un double diplôme ou ayant le statut d'AJAC (ajourné mais autorisé à s'inscrire). La note obtenue à l'UEO suivie sera reportée sur l'ensemble des formations de licence suivies par l'étudiant, sauf les formations pour lesquelles il n'y a pas d'UEO dans la maquette de formation.

Pour les UEO qui prévoient des niveaux de progression, ces dernières ne peuvent en proposer plus de trois : niveau « débutant », niveau « intermédiaire » et niveau « expert » (ou autres terminologies équivalentes). Suivant ce schéma, le passage d'un niveau à un autre est possible pour les étudiants.

En cas de réorientation, les étudiants se doivent de vérifier si leur nouvelle formation est concernée par les UEO.



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

Si contrairement à la formation d'origine, la nouvelle formation prévoit une UEO, ils doivent dès le changement d'inscription effectué, prendre contact avec le service en charge des UEO pour se positionner sur un enseignement.

Si la formation d'origine prévoyait déjà une UEO, ils conservent le bénéfice de cette dernière.

1.1.1 - Conditions spécifiques d'inscription aux UEO « Engagement étudiant »

a) Publics spécifiques concernés par les UEO « Engagement étudiant »

Conformément au décret du 10 mai 2017, la DVEC (Direction de la vie étudiante et de campus) dispense des UEO « engagement étudiant », inscrites dans le catalogue des 4 UEO dans la catégorie « engagement et entrepreneuriat » à destination des étudiants inscrits en licence générale remplissant une des conditions suivantes :

- Élu étudiant dans les conseils suivants : conseil de département, conseil de composante, commission de la formation et de la vie universitaire, conseil d'administration de l'université, conseil d'administration du CROUS ou du CNOUS, conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)
- Responsable associatif dans une association domiciliée à l'université
- Volontaire en service civique dans un service ou une composante de l'université ou dans une structure en lien avec la vie universitaire (association, Crous etc.)
- Pompier volontaire
- Étudiant de l'Université de la Réunion porteur d'un projet collectif ayant vocation à bénéficier à l'ensemble de la communauté universitaire réunionnaise, il peut s'agir d'un projet déposé en tant que porteur individuel au programme du FSDIE (Fonds de Solidarité et de développement des initiatives étudiantes) (a), un projet de développement de MDE (Maison des étudiants) porté par un responsable (b) ou juste une initiative individuelle en lien avec des services de l'université (c)

b) Pièces justificatives à fournir :

Le tableau suivant détermine pour chaque UEO « engagement étudiant » les pièces obligatoires à fournir à la DVEC pour la finalisation de l'inscription à une UEO « engagement étudiant ».

UEO Engagement étudiant	Pièces à fournir
Élu étudiant	Arrêté de proclamation des résultats aux élections étudiantes où figure le nom de l'élu étudiant
Bénévole associatif	Attestation émise par la structure concernée, ou le procès-verbal de l'assemblée générale élisant l'étudiant à la direction de l'association
Volontaire en service civique	Contrat de volontariat signé du volontaire et de l'organisme d'accueil



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

UEO Engagement étudiant	Pièces à fournir
Pompier volontaire	Arrêté de nomination et matricule
Porteur de projet collectif	Cadre de réponse du FSDIE rempli (si porteur individuel) (a) Procès-verbal du BVE portant élection du responsable MDE (si responsable MDE) (b) Justificatif émanant de la personne ou de l'espace concerné en cas d'initiative individuelle (s'il s'agit d'une initiative individuelle) (c)

La présence ponctuelle à des projets collectifs sans participation active continue n'ouvre pas droit à la valorisation de l'engagement.

1.2 - L'inscription à l'UEO

Une fois l'inscription validée, les étudiants seront informés par mail des modalités d'inscription pédagogique relatives de l'UEO choisie.

Après l'inscription pédagogique définitive, la liste des étudiants est transmise par le référent UEO en charge de centraliser les inscriptions administratives, aux composantes dans lesquelles les étudiants suivent cette formation. Les composantes concernées devront prendre en charge, à la fin de chaque semestre, les résultats obtenus à l'UEO.

Une fois que l'UEO a démarré, les étudiants qui s'y sont inscrits sont tenus de la suivre jusqu'à la fin de l'enseignement. Les demandes de changement d'UEO au cours du semestre doivent être justifiées et signifiées par mail aux gestionnaires en charge des UEO. L'étudiant ne peut donc changer d'UEO sans validation préalable du service des UEO. En cas de changement sans validation, l'étudiant s'expose à une non prise en compte de la note obtenue à l'UEO et à une absence injustifiée (ABI).

1.3 Objectifs de la formation

Tout au long de la prochaine accréditation de l'Université de La Réunion (NOF 2020-2024), sur les six semestres du cursus de Licence et quelle que soit la mention du diplôme choisi, l'ensemble des étudiants seront amenés à découvrir des unités d'enseignement d'ouverture variées relevant des grandes catégories « Arts, cultures et sociétés », « Engagement et entrepreneuriat », « Langues, langages et communications », « Média et numérique », « Sciences et techniques » et « Sport et santé ».

Ces UEO ont pour objectifs de participer à la construction d'un parcours personnalisé de l'étudiant, de promouvoir le développement d'une culture commune et de réussite universitaire en favorisant notamment, la mixité des publics issus d'horizons disciplinaires multiples et en s'attachant à la mise en œuvre d'une offre d'enseignements de qualité.

En ce sens, les UEO seront amenées à évoluer en cours d'accréditation afin de proposer une offre riche et toujours plus adaptée, tant aux différents besoins des étudiants qu'aux enjeux sociétaux du territoire, du national et de l'international.



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

Les UEO permettront aux étudiants de compléter leurs connaissances et compétences disciplinaires ainsi que de valoriser leurs acquis et leurs orientations en vue d'une meilleure insertion professionnelle.

2. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

2.1 - Organisation générale et composition des enseignements

Nombre et contenu des UEO : cf. catalogue des UEO : www.univ-reunion.fr

Volume horaire étudiant par UEO : cf. catalogue des UEO : www.univ-reunion.fr

Les UEO représentent un total de 20 heures d'enseignement par semestre et sont organisées en présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone.

Ces enseignements peuvent être prévus en CM, TD ou TP. Toutefois, les UEO prévoyant un enseignement sur le seul principe du CM seront comptabilisées en HETD (soit 20 HETD) pour tout effectif d'inscrits sur la plateforme, inférieur à 40 étudiants – sauf si le financement est propre à la structure porteuse, et si cette dernière donne son accord.

2.2 - Assiduité aux enseignements (assiduités, modalités et justificatifs d'absence)

UEO : enseignements obligatoires

DISPENSE D'ASSIDUITÉ :

Cf. le Règlement Général des Etudes. Les étudiants dispensés d'assiduité devront en informer le référent UEO afin de voir les modalités de mise en œuvre pour une inscription dans une UEO adaptée à sa situation.

MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE :

L'absence à une séance de formation est considérée comme justifiée lorsqu'elle a été causée par l'un des motifs suivants : maladie ou incapacité résultant d'un accident, obligations civiles ou militaires légales, mariage de l'apprenant, naissance d'un enfant, décès d'un parent proche, tout cas de force majeure laissé à l'appréciation des responsables pédagogiques des formations.

Quel que soit le motif ayant entraîné une absence considérée comme justifiée, l'apprenant est tenu de transmettre au référent UEO, sous 48 heures, les pièces justificatives correspondantes : certificat médical daté pour la maladie ou une incapacité résultant d'un accident, convocation pour les obligations civiles ou militaires légales, actes pour le mariage de l'apprenant, la naissance d'un enfant, le décès d'un parent proche, incompatibilité de planning liée à la tenue sur un même créneau d'un autre cours de la maquette. Au bout de 3 absences injustifiées (ou 6 heures d'enseignement), l'étudiant obtiendra un ABI à son UEO.



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

3. RÈGLE D'ACQUISITION DES ENSEIGNEMENTS

3.1 - Validation

Conformément au projet d'accréditation de la NOF 2020-2024 et au RGE 2020-2021, la valeur d'une UEO est de 2 crédits (ECTS) par semestre.

3.2 - Compensation

Les UEO sont des parties intégrantes des éléments pédagogiques de la licence et restent avant tout des unités d'enseignement (UE). A ce titre et conformément au RGE, la compensation s'opère entre UE et UEO d'un même semestre.

3.3 - Capitalisation - Conservation

Conformément au RGE, dans le cadre du contrôle des connaissances et des compétences, les matières, les UE et les semestres sont capitalisables. Lorsque la note obtenue à l'UEO est supérieure ou égale à 10/20, l'UEO est définitivement acquise.

En cas d'ajournement et de redoublement, les crédits obtenus à l'UEO sont acquis.

3.4 - Redoublement

Le redoublement n'est pas possible dans une UEO déjà validée. Un étudiant qui a déjà suivi une UEO mais ne l'a pas validée n'est pas prioritaire pour s'y inscrire à nouveau.



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

4. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences et connaissances est précisée pour chaque UEO dans le tableau des MCCC (cf. fichier joint en annexe).

